

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur du produit	Ultra-Glo Hardener	
Autres moyens d'identification		
Numéro de la FDS	7511900	
Code du produit	02008, 02016, 02032, 02064, 02128	
Utilisation recommandée	Revêtement à haute brillance	
Restrictions conseillées	Aucuns connus.	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Nom de la société	Environmental Technology, Inc.	
Adresse	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537	
Téléphone	Numéro de téléphone	707-443-9323
Courriel	eti@eti-usa.com	
Personne-ressource	Technical Director	
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC	800-424-9300

2. Identification du/des danger(s)

Dangers physiques	Non classé.	
Risques pour la santé	Toxicité aiguë, cutanée	Catégorie 4
	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 1
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 1
	Sensibilisation, cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction (fertilité, fœtus)	Catégorie 2
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur	Danger
Mention de danger	Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette).
Entreposage	Garder sous clef.

Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	Aucuns connus.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Polyoxypropylènediamine		Breveté	20-60
Nonylphénol		Breveté	10-60
Amine d'éther alkylique		Breveté	1-25
N-AMINOÉTHYLPIÉRAZINE		Breveté	1-25

L'identité des substances dans ce produit est retenue comme un secret commercial (29CFR1910.1210(i)) et est disponible pour un médecin ou le personnel paramédical dans une situation d'urgence.

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être nécessaire. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané	Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Rincer la peau à fond avec de l'eau courante tiède pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Le contact peut entraîner des brûlures corrosives, des lésions cornéennes et la cécité. Démangeaisons, rougeurs, œdème, brûlures cutanées ou cloques.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	L'exposition peut aggraver des troubles cutanés préexistants. Traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés	Eau pulvérisée. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).
Méthodes d'extinction inappropriées	Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Matériel/instructions de lutte contre les incendies	Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

S'assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ce produit est miscible dans l'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Recueillir et éliminer le déversement conformément à la section 13 de la FDS. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Assurer une ventilation efficace. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver hors de la portée des enfants.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles. Consulter la section 10 de la FS.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Aucune norme d'exposition n'est accordée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer les vêtements de travail séparément.

Contrôles techniques appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

Protection de la peau

Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter une tenue de protection chimique pour prévenir tout contact avec la peau.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

Liquide visqueux.

État physique

Liquide.

Forme	Liquide. Liquide versable.
Couleur	Clair.
Odeur	Minimal. Non distinct. Ammoniaquée.
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	>= 11.7
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	> 121.0 °C (> 249.8 °F) Coupelle fermée
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de la vapeur	> 1 (Air = 1)
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	Slightly soluble (0.1-1%)
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Lire et suivre les recommandations du fabricant.
Stabilité chimique	Stable aux températures normales et pendant l'emploi recommandé.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Réagit violemment avec les acides forts. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Contact avec des matières incompatibles. Éviter les matières incompatibles et la chaleur intense.
Matériaux incompatibles	Acides. Les agents oxydants forts. Agents oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Aucun attendu dans des conditions normales d'utilisation.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion. Entraîne des brûlures du tube digestif.
Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation. Les vapeurs ou les émanations dégagées lors du chauffage peuvent causer une irritation des voies respiratoires.
Contact cutané	Entraîne des brûlures sévères à la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.

Contact avec les yeux	Entraîne des brûlures aux yeux. Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Le contact peut entraîner des brûlures corrosives, des lésions cornéennes et la cécité. Démangeaisons, rougeurs, œdème, brûlures cutanées ou cloques.
Renseignements sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer des brûlures de l'appareil digestif.

Composants	Espèces	Résultats d'essais
N-AMINOÉTHYLPIPÉRAZINE (CAS Breveté)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	880 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion et/ou irritation de la peau	Effet corrosif sur la peau et les yeux.
Lésion/irritation grave des yeux	Entraîne des brûlures aux yeux. Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation des voies respiratoires	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Sensibilisation de la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénéicité de la cellule germinale	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.
Cancérogénéicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
Toxicité pour la reproduction	Présente un risque pour l'appareil reproducteur Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Risque possible d'altération de la fertilité.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé.
Risque d'aspiration	Du fait de sa forte viscosité, ce produit ne constitue pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Effets indésirables possibles sur la reproduction et le développement.

12. Informations écologiques

Écotoxicité	Présumé être très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement.
--------------------	--

Composants	Espèces	Résultats d'essais
N-AMINOÉTHYLPIPÉRAZINE (CAS Breveté)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Tête-de-Boule
		1950 - 2460 mg/l, 96 heures
Nonylphénol (CAS Breveté)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Palourde (mulinia lateralis)
		0.0379 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Plie rouge (pleuronectes americanus)
		0.017 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces	Résultats d'essais
------------	---------	--------------------

Polyoxypropylènediamine (CAS Breveté)

Aquatique

Chronique

Algues	NOEC (concentration sans effet observé)	Algues	0.32 mg/l, 72 heures
--------	--	--------	----------------------

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistence et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
Potentiel de bio-accumulation	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.
Autres effets nocifs	Aucuns connus.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau.
Emballages contaminés	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.

14. Informations relatives au transport

DOT

Numéro ONU	UN1760
Nom officiel d'expédition UN	Liquide corrosif, n.s.a
Classe(s) de danger relatives au transport	
Classe	8
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	III
Précautions particulières pour l'utilisateur	Non disponible.
Dispositions particulières	IB3, T7, TP1, TP28
Exceptions liées au conditionnement	154
Conditionnement autrement qu'en vrac	203
Conditionnement en vrac	241

IATA

UN number	UN1760
UN proper shipping name	Corrosive liquids, n.o.s.
Transport hazard class(es)	
Class	8
Subsidiary risk	-
Label(s)	8
Packing group	III
Packaging exceptions	2.7.2.1
Environmental hazards	Yes
Special precautions for user	Not available.

IMDG

UN number	UN1760
UN proper shipping name	Corrosive liquids, n.o.s.
Transport hazard class(es)	
Class	8

Subsidiary risk -
Label(s) 8
Packing group III
Special Provisions 223, 274
Packaging exceptions 3.4.1
Environmental hazards

Marine pollutant Yes
EmS F-A, S-B
Special precautions for user Not available.
Transport en vrac Non disponible.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Risque immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

N-AMINOÉTHYLPIPERAZINE (CAS Breveté)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

N-AMINOÉTHYLPIPERAZINE (CAS Breveté)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

N-AMINOÉTHYLPIPERAZINE (CAS Breveté)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

Inventaires internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

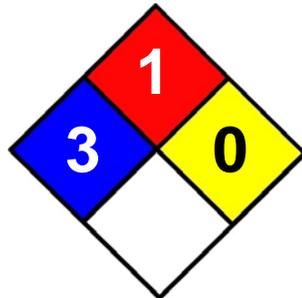
*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication	Juillet-2016
Date de la révision	-
Version n°	01

Classement des dangers selon



Références

ACGIH
EPA : Base de données AQUIRE
ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes
ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.